

ANNONCES LÉGALES

Appel d'offres



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : MonLogement27 Correspondant : Bureau des marchés 10, Bd Georges Chauvin, CS 10666, 27006 EVREUX CEDEX.

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://marches-publics.info>

Objet du marché :

Travaux de Réhabilitation de 38 logements collectifs "Les Marsichers 1 & 2" - LES ANDELYS, avec Insertion de l'Emploi par l'Economique

Caractéristiques principales :

Forme de marché : ordinaire

Des variantes seront-elles à prendre en compte : Oui

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :

Oui, critère social (1120 h).

Début d'exécution du marché à compter de la date fixée par ordre de service : 8 mois.

Prestations divisées en lots :

Oui. Possibilité de présenter une offre pour tous les lots.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation

Type de procédure :

Procédure adaptée ouverte

Date limite de réception des offres :

30-01-2023 (12 :00)

Délai de validité des offres :

4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :

23DP01

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20-12-2022**Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :**

Adresse internet : <https://marches-publics.info>

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires et les documents peuvent être obtenus :

Adresse internet : <https://marches-publics.info>

Renseignements relatifs aux lots :

Lot No : 1 - Démolition Maçonnerie

Lot No : 2 - Ravalement des façades

Lot No : 3 - Étanchéité (RGE)

Lot No : 4 - Menuiseries extérieures PVC - Fermetures - Métallerie (RGE)

Lot No : 5 - Menuiseries intérieures

Lot No : 6 - Revêtements de sols - Faïence

Lot No : 7 - Peinture

Lot No : 8 - Plomberie - Chauffage - Ventilation (RGE)

Lot No : 9 - Électricité - Contrôle d'accès (RGE)

L'Avis de publicité complet est consultable sur le site www.monlogement27.fr

Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE D'ACLOU

TRANSFERT D'OFFICE D'UNE VOIE PRIVEE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Par arrêté en date du 16 décembre 2022, Monsieur le Maire de la commune d'ACLOU a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au classement d'office dans le domaine public communal d'une section de la parcelle privée A340, ouverte à la circulation au titre d'une servitude de droit de passage valant droit de désenclavement de la parcelle A151.

L'enquête se déroulera du mardi 17 janvier 2023 au vendredi 3 février 2023 à 19H00 inclus, soit 18 jours consécutifs, le siège de l'enquête publique étant fixé à la mairie de la commune, 3 rue de la mairie 27800 ACLOU.

Monsieur Bernard POQUET, Commissaire enquêteur, est désigné pour conduire l'enquête publique.

Les pièces du dossier, en support papier, ainsi que le Registre d'enquête, seront consultables en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public : mardi de 10 H 00 à 12 H 00 et de 14H 00 à 18H 00, le mercredi de 14 H 00 à 17 H 00 et vendredi de 14H 00 à 18 H 30

Les pièces du dossier, en version dématérialisée, sont également consultables sur le site internet de la mairie <https://www.aclou.fr>

Chacun pourra ainsi prendre connaissance du projet et notifier ses éventuelles observations ou propositions, uniquement pendant la période d'enquête :

- sur le Registre d'enquête ouvert à cet effet ;
- par courrier adressé au siège de l'enquête, à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur ;

- par courriel sur la messagerie à enquête-publique@amainvilleaclou.fr toutes les dépositions reçues par voie électronique seront consultables par le public.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en assurant une permanence en mairie le mardi 17 janvier 2023 de 15H00 à 18H00, le samedi 21 janvier 2023 de 09H 00 à 12H 00 et le vendredi 3 février 2023 de 16H 00 à 19H 00, date de clôture de l'enquête et date limite de réception des contributions.

Le Rapport assorti des Conclusions motivées et Avis du Commissaire enquêteur, adressés au maire de la commune d'ACLOU, seront tenus à disposition du public pendant un an au siège de l'enquête et également consultables sur le site internet de la commune pendant le même délai.

Cet avis, qui sera affiché à la porte de la mairie et sur le lieu même de la parcelle concernée par le classement, fera l'objet d'une insertion légale dans deux journaux diffusés dans le département de l'Eure quinze jours avant le début de l'enquête, puis rappelé dans les huit premiers jours qui suivent le démarrage de l'enquête. Il apparaîtra également sur le site internet de la commune.

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal délibérera sur le projet de classement, les éventuels changements, opérés au dossier mis à enquête publique pour tenir compte de l'ensemble des contributions et avis, devant donner lieu à motivation dans la délibération. De la même manière, le Conseil municipal devra motiver sa délibération suite à un éventuel avis défavorable du commissaire enquêteur. Enfin, il est à noter que, si le propriétaire de la parcelle visée par le projet fait connaître son opposition, la décision sera prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, à la demande de la commune, conformément à l'article L318-3 du code de l'urbanisme.

COMMUNE DE SAINT-MARCEL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Aliénation partielle et déplacement d'un chemin rural

Du vendredi 13 janvier 2023 à 15h00 au lundi 30 janvier à 17h00 inclus

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu le Code de la voirie routière, notamment les articles L.161-10 et R.141-4 et suivants ;

Vu la délibération n° 54-230622 du Conseil Municipal de Saint-Marcel en date du 22 juin 2022, autorisant Monsieur le Maire de Saint-Marcel à lancer l'enquête publique pour le déplacement et l'aliénation partielle de la Sente des Gumbets ;

Vu le dossier d'enquête publique mis à disposition du public en Mairie de Saint-Marcel, site 55 route de Chambray, 27950 Saint-Marcel.

Par arrêté n° 202212-175 du 20/12/2022, M. le Maire de la commune de Saint-Marcel a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'aliénation partielle de la sente des Gumbets et de déplacement de son tracé, destinée à recueillir les observations de la population. Cette enquête se déroulera pendant une durée de 18 jours consécutifs, du vendredi 13 janvier 2023 à 15h00 au lundi 30 janvier 2023 à 17h00.

Madame GRAVELINE Elisabeth, professeure retraitée, est désignée en qualité de commissaire enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Saint-Marcel :

- Le vendredi 13 janvier 2023 de 15h à 17h

- Le lundi 30 janvier 2023 de 15h à 17h

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie de Saint-Marcel pendant 18 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 pendant toute la durée de l'enquête afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre d'enquête.

Celles-ci pourront par ailleurs être communiquées oralement ou par écrit à la commissaire enquêteur, à l'occasion de ses permanences. Elles pourront être reçues par voie postale ou électronique à l'adresse :

mairie@marcel27.fr, entre le vendredi 13 janvier 2023 16h00 et le lundi 30 janvier 2023 17h00, à la mairie de Saint-Marcel - toute correspondance doit être adressée à l'adresse suivante (en précisant sur l'enveloppe la mention « ne pas ouvrir ») : à l'attention de Mme la commissaire enquêteur - Mairie de Saint-Marcel 55 route de Chambray 27950 Saint-Marcel qui les annexera au registre.

Après remise du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur, le Conseil Municipal de Saint-Marcel statuera le projet d'aliénation partielle et de déplacement de la Sente des Gumbets. Cette délibération sera ensuite transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, en Mairie de Saint-Marcel, aux jours et heures d'ouverture.